

Le Courant municipal

Avril 2020 - Volume 25, no 2



Municipalité de Saint-Stanislas

1302, rue Principale Saint-Stanislas QC G0X 3E0

Tél.: 819-840-0703 Fax: 418-328-4121 www.saint-stanislas.ca municipalite@saint-stanislas.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi 8 h à 12 h - 13 h à 17 h Vendredi 8 h à 12 h

Dans ce numéro

Communiqués du bureau	Covid-19 - Communiqué6
Résumé des séances du conseil 3	Aide financière aux activités sportives,
Application de la réglementation	récréatives, artistiques et culturelles 6
sur les chiens 4	Crue des eaux printanières 6
SDESS 4	Alertes municipales 6
Souper reconnaissance 4	Divers
Aux propriétaires de résidences, chalets et roulottes branchés sur le réseau d'égout	Bibliothèque Émilie Bordeleau 7
sanitaire de la Municipalité	Des Chenaux récolte 7
Paiement de taxes municipales par AccesD 5	S.Q Conseil de prévention en lien avec de la vente itinérante
Pour mieux comprendre le rôle	de la vertee terrerante
d'évaluation foncière 5	Merci - Fondation du CHSLD St-Narcisse 8
Programmes d'aide financière 5	SADC de la Vallée de la Batiscan

<u>Dépôt légal</u> :

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Tirage : 570 copies

Production : Lucille Bédard

Révision : Guy-Paul Beaudoin

Prochaine parution : Juin 2020

Date de tombée : 28 mai 2020

COMMUNIQUÉS DU BUREAU



RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance tenue le 2 mars 2020 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de février 2020 au total de 109 828,41 \$;
- Transmission, à la MRC des Chenaux, des dossiers des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes impayées de l'année 2018;
- Conclusion d'une entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'obtention de services d'ingénierie et d'expertise technique;
- Conclusion d'une entente avec la *Ferme le P'tit ranch*, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour voir à l'application de la réglementation municipale et provinciale concernant les chiens et effectuer au besoin le recensement des chiens sur le territoire de la municipalité;
- Demande de participation d'un montant de 12 098 \$ au Fonds de développement des territoires pour l'aménagement du sous-sol de la bibliothèque municipale afin d'en faire un lieu de rassemblement ;
- Dépôt d'une demande à la CPTAQ afin d'obtenir l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 6 086 262 et du lot 6 086 263 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Champlain;
- Appui à une demande d'autorisation faite à la CPTAQ pour l'enlèvement d'un coteau de sable sur le lot 5 394 730 situé en zone agricole;
- Appui à une demande d'autorisation faite à la CPTAQ pour l'enlèvement d'un coteau de gravier sur le lot 5 394 778 situé en zone agricole;
- La Municipalité décrète le mois d'avril *mois de la jonquille* et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;
- Autorisation au *Grand défi Pierre Lavoie* à traverser la municipalité avec le convoi du 1000 km, le vendredi 19 juin 2020, entre 11 h 15 et midi;

Séance tenue le 6 avril 2020 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de mars 2020 au total de 131 419,91 \$;
- Adoption du règlement numéro 2020-03 décrétant l'imposition d'une taxe foncière relative aux travaux d'entretien du cours d'eau des Prairies:
- Contrat de balayage des rues accordé à *Les Excavations JOVANEX inc.* et ce, au taux horaire de 125 \$ plus les taxes;
- Contrat d'épandage d'abat-poussière accordé à *Somavrac inc*. au prix de 0,3490 \$ / litre pour les années 2020 et 2021;
- Renouvellement de l'entente de service, pour une durée d'un an, avec la compagnie *Service Cité Propre inc.* pour la levée du conteneur aux terrasses de la Batiscan;
- Achat de sacs et de sable en prévision de la crue des eaux printanières;
- Versement de la contribution annuelle à la Croix-rouge Canadienne au montant de 172,12 \$;
- Proclamation du mois de *Mai, mois de l'arbre et des forêts* et commande de plants à l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, en vue de la distribution à la population qui aura lieu au mois de mai (si les conditions liées à la Covid-19 le permettent);
- Versement d'un montant de 100 \$ au Cercle Les Genevoises pour aider à réaliser un projet d'atelier de couture;
- Achat d'une publicité à paraître dans la Brochure du Parc, édition 2020 au coût de 650 \$;
- Contrat accordé à *Vivier Excavation inc*. pour effectuer des travaux d'arpentage pré-déboisement sur le terrain devant accueillir les infrastructures du parc multisports, et ce, au montant de 1 500 \$ plus les taxes.

Page 4 Le Courant municipal



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES (article 15.2 du règlement de zonage)

Les abris d'auto temporaires sont autorisés du 1^{er} octobre au 30 avril. En dehors de cette période, les abris doivent être démontés et ne doivent pas servir de lieu d'entreposage.



APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS - Nouvelle procédure

Dorénavant, toute plainte concernant les chiens doit être adressée à la ferme Le P'tit Ranch de Notre-Dame-du-Mont-Carmel au numéro 819-376-2339 ou lemirco1@hotmail.com. Monsieur Mirco Olivier, propriétaire, assurera la collecte des chiens errants et interviendra dans la gestion des plaintes.

N'oubliez pas que l'application des règles élémentaires de civisme peut faire en sorte de conserver une bonne harmonie entre résidents. Les jappements exagérés, les chiens errants et les matières fécales sur les terrains voisins sont autant d'irritants qui peuvent briser cette harmonie.



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE ST-STANISLAS

Vous le savez, la Municipalité de Saint-Stanislas est sur le point de réaliser son projet tant attendu de parc multisports. La SDESS est fière d'annoncer qu'elle s'investit pour faciliter la réalisation de ce projet d'envergure, essentiel au développement de notre communauté.

Conséquemment, elle lancera une campagne de levée de fonds au cours des prochaines semaines. Tous seront invités à y contribuer. De plus, la SDESS participera activement à cette levée de fonds en y injectant un montant de 25 000 \$. Les sommes ainsi amassées seront versées en totalité à la Municipalité pour lui permettre d'atténuer le montant de la dette encourue par le projet.

Un communiqué rassemblant toute l'information pertinente à cette levée de fonds sera publié prochainement. Restez à l'affût.

Remerciements et cordiales salutations.

Alain Déry, président

SOUPER RECONNAISSANCE

En décembre dernier, la Municipalité de Saint-Stanislas conviait ses employés, ainsi que les représentants des nombreux organismes actifs sur son territoire, à son souper des Fêtes où pas moins de 145 personnes étaient présentes. À cette occasion, la Municipalité a rendu hommage à trois citoyens qui, par leur engagement, contribuent au bien-être, au dynamisme et au développement de notre communauté :

Hommage à Mario Adam: C'est suite à un problème de recrutement que la Municipalité a dû mettre fin à son service de premiers répondants en 2019, soit vingt ans après sa création. C'est avec une passion renouvelée que Mario s'est appliqué pendant 17 années à effectuer un travail tout à fait remarquable en assurant les soins nécessaires aux personnes en attendant l'arrivée des services ambulanciers. Il mérite toute notre reconnaissance.



Hommage à Lise Déry qui a siégé pendant 10 ans au sein du conseil municipal, dont un an et demi à la mairie. En plus des dossiers municipaux qui lui ont été confiés, elle n'a pas hésité à s'impliquer dans d'autres projets tels à l'organisation d'événements divers et à la recherche de financement pour la modernisation des équipements de la Municipalité. Son enthousiasme et sa rigueur auront permis de mener à terme des projets qui lui tenaient à cœur pour le bien-être de la communauté. Nous lui disons chaleureusement MERCI!

Hommage à Gaston Veillette: Après 50 ans de service, on peut presque dire que Gaston fait partie de l'histoire de la brigade incendie stanoise. Depuis le fameux *téléphone rouge*, il lui a fallu s'adapter aux nombreux changements qu'impose le progrès. L'implication de pompiers expérimentés est une force du service incendie puisque c'est grâce à leur présence que se perpétuent toutes les connaissances. Sincèrement MERCI!

AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES, CHALETS ET ROULOTTES BRANCHÉS SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

En vertu du règlement numéro 92-06-303 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Municipalité de Saint-Stanislas, il interdit d'acheminer les eaux de pompages des sous-sols dans les égouts sanitaires. Les eaux de pompages doivent être acheminées à l'extérieur de la résidence, dans le réseau d'égout pluvial ou à la surface du sol.

Quiconque contrevient aux dispositions dudit règlement est passible d'amende d'au moins 100 \$ plus les frais. Toute infraction aux dispositions dudit règlement constitue jour par jour une offense séparée.

PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES PAR ACCESD

Lorsque vous payez vos taxes municipales auprès d'une institution financière (AccesD, guichet automatique, au comptoir de la caisse, etc.) et que vous possédez plus d'une propriété, assurez-vous que le paiement soit appliqué sur le bon matricule. Évitez également de faire un seul paiement sur le même matricule pour l'ensemble de vos comptes.

Suite à la réforme cadastrale en 2016, les numéros matricules de chaque propriété ont été remplacés. Il est donc important de vérifier si le numéro apparaissant sur votre dernier compte de taxes concorde avec celui inscrit à votre compte AccesD. Le numéro matricule, composé de 19 chiffres, apparaît au haut de la page de votre compte de taxes et également sur les coupons de versements.

De plus, si vous vendez une de vos propriétés, n'oubliez pas de supprimer le fournisseur lié à celle-ci de votre compte AccesD afin d'éviter toute erreur et vous retrouver à payer un compte pour lequel vous n'êtes plus propriétaire.



POUR MIEUX COMPRENDRE LE RÔLE D'ÉVALUATIONFONCIÈRE

Vous désirez démystifier ce que constitue l'évaluation foncière? Un document en ligne sur le site Internet de la MRC des Chenaux s'adresse à vous! Il présente l'essentiel du système québécois d'évaluation foncière servant à établir la valeur foncière de votre propriété. Pour le consulter, aller sur :

mrcdeschenaux.ca - Centre de documentation - Évaluation foncière de votre propriété

AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Aide financière disponible pour les familles dont les jeunes de 17 ans et moins pratiquent des activités non disponibles sur le territoire de la municipalité. L'aide peut atteindre jusqu'à un maximum de 100 \$ par année par enfant.

La politique ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité <u>www.saint-stanislas.ca - CENTRE DOCUMENTAIRE - Programmes d'aide financière.</u>

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSTRUCTION & RÉNOVATION MAJEURE

CRÉDIT DE TAXE FONCIÈRE

- Résidentiel (jusqu'à 3000\$ / an pendant 3 ans)
- Commercial (jusqu'à 10 000\$ / an pendant 3 ans)

AIDE SUPPLÉMENTAIRE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-STANISLAS

INFORMATIONS: 819-840-0703 • WWW.SAINT-STANISLAS.CA





Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter les programmes d'aide financière dans la section Centre documentaire du site Internet <u>www.saint-stanislas.ca</u>.

Page 6 Le Courant municipal

COVID-19 - COMMUNIQUÉ

<u>Fermeture des édifices municipaux</u>: Conformément aux recommandations du gouvernement du Québec visant à limiter la propagation de la COVID-19, la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Champlain a fermé ses édifices municipaux pour une période de temps indéterminée :

- Salle municipale (33, rue du Pont);
- Bibliothèque Émilie Bordeleau (8, rue St-Gabriel);
- Hôtel de ville (1302, rue Principale).

Le personnel en place demeure disponible pour assurer les services et, au besoin, répondre à vos demandes soit, par courriel municipalite@saint-stanislas.ca ou par téléphone 819-840-0703.

En attendant le retour à la normale, vous êtes invités à effectuer vos paiements par «AccèsD» ou par chèques.

<u>Les séances du conseil municipal</u> se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure est requise afin de respecter l'arrêté 2020-004 émis par la ministre de la Santé et des services sociaux. Par ailleurs, vous pourrez prendre connaissance des sujets discutés en consultant le projet d'ordre du jour publié le jour même de la séance au <u>www.saint-stanislas.ca</u>. Les procès-verbaux sont disponibles au même endroit. Enfin, si vous voulez poser des questions, vous pouvez le faire en utilisant l'adresse courriel mentionnée plus haut.

<u>Les collectes des matières résiduelles</u> (ordures et récupération) se poursuivent normalement. Il est cependant important de noter que les six écocentres régionaux sont fermés pour une durée indéterminée.

La toilette n'est pas une poubelle!

Les guenilles, serviettes hygiéniques, couches, auxquelles nous ajoutons désormais les lingettes désinfectantes, lorsque jetées dans les toilettes peuvent causer des bris d'équipements majeurs et, par conséquent, engendrer des refoulements sur le réseau d'égout sanitaire. Merci d'être vigilant!

La pharmacie et l'épicerie offrent le service de livraison à domicile. Nous vous invitons à en profiter.

Enfin, pour protéger votre santé et celle des autres, il est primordial de respecter les consignes émises par les autorités gouvernementales : restez chez vous, lavez-vous les mains régulièrement et adoptez la distanciation sociale (minimum 2 mètres entre chaque personne). Tous ensemble, on va y arriver !

NB. **Au besoin**, ce communiqué sera mis à jour et publié sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité. Restez à l'affût!

CRUE PRINTANIÈRE

La Municipalité, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, surveille la situation de près. Pour le moment, tout se passe bien. Nous sommes prêts à fournir le sable et les sacs aux citoyens qui en manifesteront le besoin.

Par ailleurs, considérant les consignes imposées par le gouvernement du Québec visant à limiter la propagation de la COVID-19, la Municipalité ne sera pas en mesure d'ouvrir un lieu d'hébergement en cas d'avis d'évacuation. Les personnes susceptibles d'être concernées par un tel avis doivent donc prévoir **immédiatement** un plan B, afin de ne pas être prises au dépourvu.

Pour être alerté en cas d'urgence, nous vous demandons de vous inscrire au système d'alerte municipale.



ALERTESMUNICIPALES

Choisissez le moyen de les recevoir

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité.

Choisissez le moyen de les recevoir (Téléphone, mobile, SMS, courriel)

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT!

www.saint-stanislas.ca • 819-840-0703

Soyez informé IMMÉDIATEMENT

DIVERS



BIBLIOTHÈOUE ÉMILIE BORDELEAU

Comme vous le savez tous, la bibliothèque municipale est fermée pour une période indéterminée, suite à la pandémie de la COVID-19. En cette période, il importe de se protéger et de protéger les autres en suivant les directives des autorités gouvernementales.

<u>Bibli et cie</u>: Même si le prêt de documents physiques n'est plus possible, je vous invite à visiter le site en ligne du Réseau des bibliothèques CQLM (dont nous faisons partie) et à y explorer toutes les ressources en ligne qui s'offrent à vous. Vous pourrez avoir accès à plusieurs périodiques, journaux, cours de langue, formations diverses, généalogie... Vous pourrez, également, avoir accès au prêt numérique. Vous n'avez qu'à suivre les indications pour accéder au prêt numérique. Je vous invite donc à vous familiariser avec ce site qui vous offre aussi la possibilité de consulter votre dossier en ligne. « BIBLI ET CIE » vous offre d'immenses possibilités. À vous de les découvrir. Vous pouvez y accéder en utilisant votre numéro d'usager et votre NIP inscrits sur votre carte d'usager.

<u>Documents en votre possession</u>: Si vous avez en votre possession des documents empruntés à la bibliothèque, les dates de retour ont toutes été ajustées au 15 avril 2020. Cependant, si la situation se prolonge, nous procéderons à un nouvel ajustement de date de retour. Je vous fais la promesse qu'aucun frais de retard ne sera exigé et ce, pour tous nos usagers. En retour, je vous demande de conserver précieusement ces documents pour que le temps venu, vous puissiez nous les retourner.

<u>Auteure Stanoise</u>: Madame Johane Germain, citoyenne de Saint-Stanislas vient de publier un volume aux Éditions du Wampum: « Gens de rivière Victoire citoyenne ». Nous en avons fait l'acquisition et j'ai demandé à madame Germain de venir nous en entretenir. Malheureusement, pour les raisons que vous connaissez, nous devrons reporter ce projet.

Au plaisir de se revoir mais pour l'instant, toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de vivre ces moments difficiles avec espoir et sérénité.

René Leone, coordonnateur



DES CHENAUX RÉCOLTE - VALORISATION DES SURPLUS DANS LA COMMUNAUTÉ!

Ce nouveau projet dans la MRC des Chenaux « Des Chenaux récolte » vise à valoriser les surplus dans les champs, à réduire le gaspillage alimentaire, à améliorer l'accessibilité à des aliments sains et à sensibiliser les citoyens à la consommation locale et écoresponsable!

Fonctionnement : Des citoyens-cueilleurs sont invités à participer à des activités de glanage, c'est-à-dire de cueillir les surplus agricoles directement chez des entreprises maraîchères, d'arbres fruitiers mais aussi dans des potagers privés situés dans la MRC des Chenaux. La récolte sera ensuite partagée de manière égale entre les trois parties :

- 1/3 pour le citoyen-cueilleur
- 1/3 pour le producteur partenaire
- 1/3 pour des organismes/institutions communautaires

Les avantages: Cette démarche solidaire valorise l'économie de partage, renforce les liens entre voisins et crée même des occasions de faire de nouvelles rencontres... sans que cela demande un budget (le covoiturage est encouragé)! C'est un rendez-vous gagnant/gagnant car, une fois la récolte terminée, chacun repart avec des denrées à cuisiner et à déguster! Et quoi de plus naturel que de s'alimenter sur ton territoire!

Cerise sur le gâteau, l'activité étant ouverte aux familles, tout le monde mettra la main à la terre!

Nous encourageons les citoyens à s'inscrire sur notre site web https://deschenauxrecolte.com/ pour participer à cette incroyable aventure et nous soutenir en partageant nos communications !

Merci de votre soutien à la communauté!

Web: https://deschenauxrecolte.com/

Courriel: deschenauxrecolte@mrcdeschenauxrecolte.ca

Page 8 Le Courant municipal



CONSEILS DE PRÉVENTION EN LIEN AVEC DE LA VENTE ITINÉRANTE

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent rappeler quelques conseils de prévention aux résidents de la MRC des Chenaux qui sont sollicités par des vendeurs itinérants offrant des services de désinfection ou de décontamination de résidences.

Les vendeurs qui font du porte-à-porte emploient parfois des tactiques de vente sous pression et peuvent être très insistants auprès des consommateurs qui finissent souvent par acheter un produit ou signer un contrat pour un service malgré leur réticence.

- Gardez toujours les portes verrouillées, et ce, même si vous êtes dans la maison ou dans la cour. Cela empêchera un inconnu de pouvoir y pénétrer à votre insu.
- Regardez par la fenêtre ou judas pour voir la personne qui sonne à votre porte. Si vous ne pouvez pas la voir, demandez à travers la porte l'identité du visiteur.
- Même s'il semble honnête, il ne faut JAMAIS laisser un inconnu entrer dans la maison.
- Demandez à la personne de vous donner son nom et le nom de la compagnie ou de l'organisme de bienfaisance qu'elle représente et de produire une pièce d'identité avec photo.
- Prenez le temps de vérifier les informations transmises.
- Vérifiez auprès de votre municipalité si la personne, la compagnie ou l'organisme a le droit d'effectuer de la vente itinérante.
- S'il s'agit d'un organisme de bienfaisance, demandez à la personne de vous expliquer la façon dont les fonds recueillis sont répartis. Assurez-vous d'obtenir ces renseignements par écrit.
- Ne donnez jamais de renseignements personnels ni de copies de factures ou d'états financiers.
- S'il s'agit d'une occasion d'investissement, faites les recherches nécessaires. Ne signez rien et lisez tout ce qui est écrit en petits caractères.
- Vous avez droit à un délai de réflexion pour tout contrat signé à domicile.

Renseignez-vous sur vos droits. Consultez <u>l'Office de la protection du consommateur</u>. Vous pouvez également consulter le <u>Centre antifraude du Canada</u> pour vous informer sur les différentes fraudes courantes et les conseils de prévention à leur sujet.

La Sûreté du Québec vous invite à être vigilant par rapport à ce type de sollicitation et vous rappelle que toute information sur des activités de nature criminelle peut être communiquée en tout temps, de façon confidentielle, à la Centrale de l'information criminelle au 1-800-659-4264.

Service des communications et de la prévention Région Mauricie-Lanaudière Sûreté du Québec 819 379-7195 www.sq.gouv.qc.ca



Les membres de la **Fondation du CHSLD de St-Narcisse** tiennent à vous remercier pour la générosité dont vous avez fait preuve lors de notre sollicitation auprès de vous (population et commerces) l'automne dernier. Eh oui! Grâce à vous, nous avons amassé une somme d'un peu plus de 3 000 \$. Soyez assuré que ce montant aidera à améliorer la qualité de vie des résidents et résidentes du centre d'accueil St-Narcisse.



Vu les circonstances que vous connaissez tous, les réunions et l'assemblée générale sont reportées à une date ultérieure. La Société d'histoire vous suggère fortement d'observer les consignes gouvernementales car nous ne désirons absolument pas ajouter votre nom dans nos archives des décès.

SADC DE LA VALLÉE DE LA BATISCAN - Avis de fermeture temporaire

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés jusqu'au 1^{er} mai inclusivement.

Tout le personnel demeure accessible par téléphone et par courriel pour tous les clients et partenaires.

Pour obtenir les coordonnées pour joindre les membres du personnel, veuillez consulter notre site web www.sadcvb.ca.